

Procédures

Pour les personnels enseignants

Candidature en ligne seulement

À compter **du 13 septembre 2010 et jusqu'au 22 décembre 2010**, les candidats peuvent remplir un formulaire en ligne dans la rubrique « Recrutement » du site de la MLF (<http://www.mlffmonde.org>). Néanmoins ils enverront au siège de la Mission laïque française les pièces administratives demandées (rapports d'inspection, arrêté de promotion, etc.). Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour les personnels de direction et administratifs

Les candidats peuvent télécharger les dossiers en ligne, dans la partie « Recrutement » du site <http://www.mlffmonde.org> **du 13 septembre 2010 au 5 novembre 2010**. Ils devront envoyer un exemplaire de leur dossier complet directement à la Mission laïque française et un autre par la voie hiérarchique.

Un exemplaire du dossier, portant les avis hiérarchiques, sera adressé au bureau de gestion de la direction compétente du ministère de l'Éducation nationale dont relève le candidat.

Ces avis, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, devront prendre en compte à la fois les compétences requises pour exercer à l'étranger (capacité d'adaptation, sens des relations humaines, aptitude à la communication, maîtrise des langues étrangères, etc.) et les contextes spécifiques des postes demandés.

Pour les personnels de direction, il est utile de rappeler que l'exercice des fonctions dans les postes du réseau MLF est très particulier. Il est donc primordial pour les candidats à ces postes de comprendre à la fois les contextes particuliers : diplomatique, géographique, géopolitique, culturel, etc., spécifique aux pays sollicités. Dans le même ordre d'idée, l'attention des candidats est attirée sur la nécessité, dans chacun de ces postes, d'être en capacité de travailler en équipe dans des contextes de partenariat complexes. Il convient aussi de souligner que selon leur statut juridique les établissements d'enseignement français à l'étranger sont régis par des modes de gestion différents. C'est pourquoi, outre les compétences requises, la candidature pour un poste à l'étranger doit être réfléchie et mûrie, tant au plan professionnel que personnel et familial.

Formulation des vœux

La liste des postes susceptibles d'être vacants sera consultable, pour les personnels enseignants, sur le site du ministère de l'Éducation nationale <http://www.education.gouv.fr/> rubrique « Concours, emplois et carrières, personnels enseignants, Siad », sur Evidens pour les personnels d'encadrement et pour l'ensemble des personnels sur le site courant novembre 2010. Cette liste pourra faire l'objet de mises à jour au fur et à mesure de la vacance des postes, il est donc conseillé de consulter régulièrement le site.

Les vœux des candidats qui ne correspondront pas à la description des postes (corps, grade, discipline, fonction) ne seront pas pris en compte.

Seule la fiche de vœux en ligne devra être utilisée.

Entretiens

Les personnels présélectionnés pourront être reçus au siège pour un entretien.

Acceptation du poste

Une fois le poste accepté, les candidats retenus s'engagent à renoncer à toute autre démarche ou proposition relevant d'autres organismes recruteurs.

Ces personnels feront parvenir en parallèle :

- à la MLF : leur fiche d'acceptation formelle du poste ;
- à la direction du ministère compétente : une copie de cette fiche, accompagnée d'une demande officielle de détachement.

Détachement

La nomination à l'étranger ne deviendra effective qu'après acceptation du détachement par les autorités hiérarchiques. La gestion administrative de la carrière des personnels détachés relèvera, selon les domaines (avancement, demande d'admission à la retraite), de la Mission laïque française ou de la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement pour l'étranger de la Mission laïque française.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

La chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines,
Thérèse Filippi